

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2015

Fusion Communauté de Communes

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la carte arrêtée par M. le Préfet après avis de la CDCI le 02/10/2015.

Ce projet intègre la commune de SAINT PAL DE SENOUIRE dans un EPCI comportant les deux communautés de communes de La Chaise-Dieu et Craponne sur Arzon auxquelles s'ajoutent les communes de Bellevue la Montagne et la Chapelle Bertin.

Le rapprochement avec l'agglomération du Puy puis un rapprochement avec le secteur de Paulhaguet sont longuement évoqués mais ne sont pas retenus.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à l'organisation d'un EPCI Plateau Craponne sur Arzon / La Chaise-Dieu tout en regrettant que la proposition d'une Communauté regroupant les secteurs d'Allègre / Craponne sur Arzon / La Chaise Dieu représentant beaucoup plus d'homogénéité n'ait pas été retenue par M. le Préfet.

9 pour la carte du Préfet ; 0 Contre ; 1 Abstention.

Agent recenseur

Le Conseil Municipal délibère sur l'embauche d'un agent recenseur. Rappelons que le recensement se déroulera sur notre commune du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2013.

Mme SAINTANTOINE Stéphanie Noëlle, domiciliée au bourg de St Pal de Senouire, est désignée comme agent recenseur de l'opération de recensement pour la commune de Saint Pal de Senouire.

Elle sera chargée, sous l'autorité du coordonnateur :

- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants ;
- d'expliquer la possibilité de se faire recenser par INTERNET ;
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE.

Bibliothèque communal

Une étude pour moderniser la bibliothèque est lancée. Le Conseil Municipal souhaite un développement de ce service aux habitants. Une première estimation du coût est étudiée mais des devis d'autres entreprises seront demandés (ordinateur et menuiserie).

La convention entre la Commune et la Bibliothèque Départementale pour ce point lecture est finalisée.

Ancien receveur

Le Conseil Municipal estime que l'ancien receveur, M. Zeitler, a satisfait aux obligations que sa charge imposait malgré plusieurs contentieux qui l'ont opposé à la commune. Le changement a été bien accueilli.

Indemnité nouveau receveur

Le Conseil Municipal (par 9 voix pour 1 contre) donne son accord pour le versement d'une indemnité de conseil au nouveau trésorier, M. Caffier, à 100% et pour l'année 2015.

Autorisation de poursuite

M. Caffier, nouveau receveur, est autorisé à exercer toutes les poursuites contre les redevables défaillants.

Investissement 2016 exécution avant le vote des budgets

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire est autorisé, en 2016 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015.

Non-valeur

Les sommes dues par M. Wester au titre des factures Eau Potable et Assainissement seront inscrites en non-valeurs.

Demande d'aide exceptionnelle

Le Conseil étudie une demande d'aide exceptionnelle pour un collégien de la commune qui participe à une classe de neige. Il est décidé d'une aide de 100 euros aux conditions expresses que la famille soit toujours domiciliée sur la commune l'année prochaine, que le collège soit destinataire de l'aide, que la subvention soit versée début avril après inscription au budget 2016 de la somme nécessaire.

Budget aide sociale

La nouvelle réglementation autorise le transfert des lignes du budget CCAS vers le budget communal. La décision est remise à la prochaine réunion du Conseil Municipal puisque le vote donne 5 voix pour, 5 voix contre.

Points sur les travaux

- Piste de Védières
- Aménagement rues de Combres
- Travaux démolition au Bourg
- Périmètre de protection du captage de Clersanges
- Effacement du seuil sur la Senouire au Bourg
- Enrochement au pont du Breuil
- Entretien des chemins d'accès à La Grange et au Breuil (Nids de poules bouchés à la pouzzolane)

Après-midi jeunesse

Une après-midi pour les jeunes de la commune est organisée. Virginie Cerqueira est responsable de cette animation « Boom à bulles ».

Location salle des fêtes

Plusieurs demandes ont été étudiées et acceptées.

Visite de Mme la Sous-Préfète

Une visite est organisée pour accueillir Mme la Sous-Préfète qui vient visiter le chantier déconstruction au bourg.

Ventes diverses

Plusieurs demandes d'achat divers sont étudiées : encadrement pierre, lauzes (environ 10 m²), bois, portillon métallique.